

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L
UFI : 4EMC-3080-N00F-0GPN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit d'entretien
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

Étiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : dispersion aqueuse

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 11 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 11 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 % Skin Irrit. 2; H315 >= 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % Aquatic Acute 1; H400 >= 25 % Aquatic Chronic 2; H411 >= 25 % Aquatic Chronic 3;	>= 0,0025 - < 0,025

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

		<p>H412 2,5 - < 25 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,21 mg/l</p>	
<p>masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:</p>	<p>55965-84-9 613-167-00-5</p>	<p>Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318 EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100100</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C; H314 >= 0,6 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317 >= 0,0015 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - < 0,6 % Skin Corr. 1C; H314 >= 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0,06 - < 0,6 % Eye Dam. 1; H318 >= 0,6 % Skin Sens. 1A; H317 >= 0,0015 % Eye Dam. 1; H318 >= 0,6 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p>	<p>>= 0,0002 - < 0,0015</p>

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

		Toxicité aiguë par voie orale: 100,0 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg	
--	--	--	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit d'entretien

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-(2-ethoxyethoxy)ethanol, DEGEE, 2-(2-etoksietoksi)etanol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	37 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	18,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	18 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37 mg/m3
5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à court terme	0,11 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,02 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	0,04 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,02 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	0,04 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,09 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-(2-ethoxyethoxy)ethanol, DEGEE, 2-(2-etoksietoksi)etanol	Eau douce	0,74 mg/l
	Eau de mer	0,074 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,47 mg/kg
	Sédiment marin	0,274 mg/kg
	Sol	0,15 mg/kg
	STP	500 mg/l
5-Chloro-2-methyl- 3(2H)isothiazolone mixt. with 2- Methyl-3(2H)isothiazolone	intermittent release	10 mg/l
	STP	0,23 mg/l
	Eau de mer	3,39 µg/l
	Eau douce	0,027 mg/kg
	Sol	0,01 mg/kg
	Sédiment marin	0,027 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Matériel	:	inutile dans les conditions normales d'utilisation
Matériel	:	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Remarques	:	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	:	inutile dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire	:	inutile dans les conditions normales d'utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	fruité
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	env. 7,8, à 20 °C
Viscosité, dynamique	:	similaire à l'eau

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,027 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.150 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 (Rat): 1.193 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): 784 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

DL50 (Rat): 490 mg/kg

DL50 (Rat): 670 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OPPTS 870.1300
BPL: oui

CL50 (Rat): 0,11 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 4.115 mg/kg
DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
BPL: oui

DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:

55965-84-9:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 100,0 mg/kg

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 (Rat): 64 mg/kg

DL50 (Rat): 490 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,171 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 0,17 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 92,4 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 dermal (Rat): 87 mg/kg

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:

55965-84-9:

Espèce : Lapin
Résultat : irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

Espèce : Cornée bovine
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3):

55965-84-9:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 16,0 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): env. 16,7 mg/l

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

	Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui BPL: oui
	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,21 mg/l Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 215
	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,1 mg/l Durée d'exposition: 28 d
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 32,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,94 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
	CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,643 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
	CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,9893 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui BPL: oui
	NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,02 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
	NOEC (Daphnia (Daphnie)): 12 mg/l Durée d'exposition: 21 d
	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,27 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE100 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,067 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,027 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

1

Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): 3,3 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 13 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,21 mg/l
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 215

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

1

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone

55965-84-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14,8 mg/l

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

	Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,188 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,22 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,098 mg/l Durée d'exposition: 28 d
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 8 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,126 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	(Daphnia (Daphnie)): 0,004 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,16 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,16 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,67 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,027 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0052 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00064 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0012 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,048 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,0052 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: ISO 10253

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

		NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00064 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: ISO 10253
		CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 19,9 µg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6,3 µg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 27,3 µg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,49 µg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1,4 µg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100	
		100
Toxicité pour les microorganismes	:	EC20 (boue activée): 0,97 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
		CE50 (boue activée): 7,92 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
		CE50 (boue activée): 4,5 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	0,098 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
		0,02 mg/l Durée d'exposition: 38 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,004 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 100	
		100

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Biodégradabilité : Type de Test: Biodégradation primaire
Résultat: Biodégradable
Biodégradation: > 90 %
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone

55965-84-9:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 D

Inoculum: boue activée
Biodégradation: > 80 %
Méthode: OCDE ligne directrice 303A
Remarques: Devrait être biodégradable

Inoculum: boue activée
Biodégradation: 47,1 - 55,8 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,4

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone

55965-84-9:

Bioaccumulation : Durée d'exposition: 28 d
Facteur de bioconcentration (FBC): < 500
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,71 - 0,75
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Evaluation

: N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone

55965-84-9:

Evaluation

: N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets

Le code européen des déchets
08 02 99
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de l'eau : WGK 1 pollue faiblement l'eau

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5,06 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% agents de surface non ioniques, PHENOXYETHANOL, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H310 : Mortel par contact cutané.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime

LONGLIFE PRIMER 2 X 5 L

WM 0713366

Numéro de commande: 0713366

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000000908